



Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

PROCÈS-VERBAL

OBJET DE LA SÉANCE	Conseil communal
LIEU	Salle du Conseil communal, Hôtel de Ville
DATE ET HORAIRE	30 novembre 2024 – 10 h 15
PARTICIPANTS	Conseil communal Municipalité Mme Mary-Laure Morel, huissière Presse : Arnold Grandjean
EXCUSÉS	Mme Muriel Pinard, MM. Hervé Buffet et Damien Isely.
ABSENTS	-
RÉDACTEUR DU PROCÈS-VERBAL	M. Maher Hachem
DISTRIBUTION	A tous les participants et excusés, excepté la presse
DATE D'ÉMISSION	20.03.2025

Accueil et bienvenue

Le Président M. Sylvain Freymond ouvre la séance à 10h15. Il salue les conseillers et conseillères ainsi que la Municipalité et les remercie d'être présents, ainsi que la presse.

Appel

31 Conseillers·ères répondent à l'appel.

Mme Muriel Pinard, MM. Hervé Buffet et Damien Isely sont excusés.

Le quorum étant atteint, les débats peuvent commencer.

La Municipalité est au complet, mis à part M. Pierre-Yves Morel, excusé.

Le Président lit la lettre de M. Olivier Bédard, Conseiller communal démissionnaire pour cause de déménagement. Dans sa lettre, M. Olivier Bédard remercie le Conseil et la Municipalité pour le travail réalisé conjointement.

Ordre du jour

1. **Acceptation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024**
3. **Assermentation d'un Conseiller**
4. **Préavis municipal n° 07/2024 « Budget 2025 » - Rapport de la commission des finances**
5. **Préavis municipal n° 08/2024 « ARCAM : Taxe de séjour »**
6. **Préavis municipal n° 09/2024 « Eclairage public dynamique »**
7. **Rapport annuel de la commission de gestion**
8. **Communications du Bureau**
9. **Communications de la Municipalité**
10. **Propositions individuelles et divers**

1. **Acceptation de l'ordre du jour**

Le Président M. Sylvain Freymond, au nom du bureau du Conseil, propose d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'assermentation d'un Conseiller.

L'ordre du jour avec l'ajout du point deux est accepté sans remarque à l'unanimité par un vote à main levée.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024**

Le Président propose de modifier le PV concernant l'appel : M. Blaise Arlaud n'était pas absent mais excusé.

Le procès-verbal est accepté avec cette modification à l'unanimité par un vote à main levée avec remerciements à son auteur.

3. **Assermentation d'un nouveau Conseiller communal**

Le Président annonce qu'un nouveau Conseiller doit être nommé afin de compléter le Conseil.

L'assermentation a lieu devant l'Assemblée. Le Président lit le texte d'assermentation. M. Maher Hachem lève la main droite et promet sous les applaudissements des Conseillers.

4. **Préavis municipal n° 07/2024 « Budget 2025 » - Rapport de la commission des finances »**

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz, en charge du préavis.

M. le Syndic Didier Amez-Droz excuse la boursière Mme Agnès Harr. M. Amez-Droz explique brièvement les principes de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise.

Le Président passe la parole à **Mme Jocelyne Penel**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et sa rapportrice et passe en revue le budget point par point.

Rubrique 3501 (Grande salle): **M. Jean-Bernard Aquillon** demande pourquoi le

montant de la maintenance des ascenseurs est si élevé. **M. Didier Amez-Droz** explique que des contrats de maintenance sont établis pour chaque ascenseur et que la Municipalité est attentive à ce sujet. **Mme Aurore Humen** précise que durant la période de garantie, les contrats de maintenance doivent être conclus avec les fournisseurs, mais qu'au-delà, des entreprises « multimarques » peuvent offrir les services de maintenance

Rubrique 3505 (WC publics) : **M. Jean-Bernard Aquillon** fait remarquer que le montant prévu pour l'achat d'électricité pour le chauffage semble assez élevé et correspond à 6600 kWh.

Rubrique 5700 (Accueil de jour) : **M. John Desmeules** demande combien d'élèves sont concernés par l'accueil de jour à Montricher. **M. Cédric Beaud** répond qu'une quinzaine d'enfants sont concernés par l'accueil préscolaire. Il précise que le montant est très élevé et que des précisions seront données par la suite.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 07/2024 « Budget 2025 » de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- D'adopter le préavis municipal n° 07/2024 « Budget 2025 » tel que présenté par la Municipalité avec un excédent de revenus de CHF 20'400.00.

Résultat du vote : 31 oui et 1 non

5. Préavis municipal n° 08/2024 « ARCAM : Taxe de séjour »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz.

M. le Syndic Didier Amez-Droz précise que 4 Communes ont déjà accepté ce texte. Il indique que les habitants de la Commune ne paient pas de taxe de séjour sur le territoire communal.

Le Président passe la parole à **Mme Céline David-Knébel** rapportrice de la Commission ad hoc, qui lit son rapport.

M. John Desmeules demande si une liste des établissements concernés par la taxe de séjour. **M. Didier Amez-Droz** répond que la Commune n'a pas de liste mais que les établissements concernés sont les hôtels, les cabanes de montagne, les appartements en location courte durée. La liste est disponible à l'ARCAM.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 08/2024 « ARCAM : Taxe de séjour » de la Municipalité
- Ouï le rapport de la Commission ad-hoc chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le Règlement relatif à la taxe de séjour et à la taxe sur les résidences secondaires et
- de donner mission à la Municipalité de mettre en œuvre la délégation à l'ARCAM.

Résultat du vote : 32 oui et 0 non

6. Préavis municipal n° 09/2024 « Eclairage public dynamique »

Le Président M. Sylvain Freymond passe la parole à la Municipalité.

M. le Syndic Didier Amez-Droz remercie les Commissions et précise qu'en cas de validation du préavis, un appel d'offres sera réalisé auprès de plusieurs entreprises.

Le Président passe la parole à **M. John Desmeules**, rapporteur de la Commission ad-hoc, qui lit son rapport.

Le Président passe ensuite la parole à **Mme Jocelyne Penel**, rapportrice de la Commission des finances, qui lit son rapport. A la fin de la lecture, le Président remercie les Commissions et leur rapporteur.

M. John Desmeules demande quelles sont les subventions touchées par la Commune.

M. Caroly Schopfer explique qu'une subvention de CHF 5'000.00 a été touchée en 2018 pour les études d'éclairage de la Commune.

Mme Joëlle Prodolliet demande si l'amortissement débutera en 2026, soit l'année après la fin des travaux. **M. Didier Amez-Droz** répond que oui.

Mme Joëlle Prodolliet demande quel est le montant du fond de réserve. **M. Didier Amez-Droz** explique que le fond de réserve se monte à CHF 15'000'000.00, mais que ce montant est virtuel, car il faut tenir compte du bilan de la Commune.

M. Jean-Bernard Aquillon demande pourquoi la durée de l'amortissement est de 40 ans. **M. Didier Amez-Droz** répond que c'est lié au nouveau plan comptable MCH2 des Communes du Canton de Vaud.

M. René Minnig explique que le retour sur investissement serait d'environ 16 ans.

Mme Joëlle Prodolliet précise qu'en cas de remplacement de l'éclairage avant la fin de la période d'amortissement, un amortissement exceptionnel devra être réalisé.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Le Président passe au vote.

Le Conseil communal

- Vu le préavis n° 09/2024 de la Municipalité
- Oüi le rapport de la Commission ad-hoc
- Oüi le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

prend acte

que cet investissement de CHF 300'000.00 TTC (trois cent mille francs) sera amorti sur une durée de 40 ans et couvert par un prélèvement au fonds de réserve sur investissements futurs.

décide

- d'accepter le préavis municipal 09/2024 relatif à la mise à niveau technologique et sécurisation de l'infrastructure par un éclairage public dynamique ;
- de prélever cette somme sur les fonds propres et disponibilités financières de la commune ou d'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 300'000.00 (trois cent mille francs) ;
- de porter cette dépense au compte d'investissement ouvert à cet effet.

Résultat du vote : 29 oui et 3 non

7. Rapport annuel de la commission de gestion

Le Président passe la parole à **M. René Minnig**, rapporteur de la Commission de gestion, qui lit son rapport.

A la fin de la lecture, le Président remercie la commission et son rapporteur.

8. Communications du Bureau

Le Président M. Sylvain Freymond remercie les Commissions pour la qualité de leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année, malgré les délais parfois très courts.

M. Sylvain Freymond souhaite que la Municipalité remette les préavis au bureau du Conseil cinq semaines avant les séances du Conseil.

Le Président donne les dates des prochains Conseils communaux :

- Jeudi 20 mars 2025 à 20h15
- Jeudi 26 juin 2025 à 20h15
- Jeudi 2 octobre 2025 à 20h15
- Jeudi 27 novembre 2025 à 19h15 avec repas à la suite

Ainsi que les dates des Commissions :

- Commission de gestion : 2 juin 2025 à 19h00
- Commission des finances : 6 novembre 2025 à 19h00
- Commission de gestion : 8 novembre 2025 heure à définir

9. Communications de la Municipalité

M. Norbert Penel remercie le Conseil et souhaite de bonnes Fêtes à tous.

M. Caroly Schopfer remercie également le Conseil et souhaite de joyeuses Fêtes à tous.

M. Cédric Beaud remercie les participants à la séance d'information du PACOM. Il explique que la zone centre du village ne sera pas modifiée. Il rappelle que le PACOM doit encore être mis à l'enquête. **M. Cédric Beaud** explique que de nouveaux horaires de transport publics rentreront en vigueur dès le 16 décembre. Les informations concernant les horaires des collèges et des transports devraient parvenir aux parents dans les jours qui viennent.

M. Cédric Beaud remercie Mme Jocelyne Penel et M. John Desmeules pour les rapports rendus et les remarques sur l'AJERCO. Il explique que les coûts du pré-scolaire

représentent CHF 225.00 par habitant, en plus du montant pour le parascolaire dont la Commune ne fait pas partie. Il précise que le contrat avec l'AJERCO se termine en 2029. Le montant par habitant était de CHF 120.00 en 2020, tandis que le nombre de places est passé de 358 à 702 dans le même temps. M. Beaud fait remarquer que le coût total de CHF 230'000.00 pour 16 bénéficiaires est en effet très important, comme l'a relevé M. John Desmeules auparavant, la Commune est donc contributrice. M. Beaud explique que la Commune a déposé une demande de sortie de l'AJERCO avant la fin du contrat et une demande d'adhésion à l'AGEMA. Il explique que la demande de sortie est en traitement par le comité directeur de l'AJERCO et qu'un préavis sera présenté au Conseil intercommunal au printemps 2025 à ce sujet. Il explique que Montricher souhaite rejoindre l'AGEMA, qui sera renommé et dont les participants sont encore à définir. Une Commission « Petite enfance » sera nommée. En accord avec le bureau du Conseil, les membres proposés par la Municipalité sont : Delphine Lebouleur, Jeremy Faillétaz et Damien Isely. **Le Président M. Sylvain Freymond** complète en demandant leur accord aux personnes proposées, qui acceptent, mis à part M. Damien Isely qui est excusé et dont l'accord sera demandé ultérieurement.

M. Didier Amez-Droz donne une information de la part de **M. Pierre-Yves Morel** : une annonce sera publiée pour la recherche d'un garde forestier, en remplacement de M. Pierre Peytregnet qui prendra sa retraite en 2025.

M. Didier Amez-Droz précise que le nouveau tableau d'amortissement des investissements communaux mentionne les durées exactes pour chaque type d'objet. Il remercie le Conseil pour l'approbation des trois préavis présentés. Il informe qu'une partie du cimetière sera désaffectée, comprenant des tombes datant de 1955 à 1966, soit une soixantaine. Il explique qu'une recherche des familles sera réalisée afin de définir le futur de ces tombes. Il explique que la zone désaffectée permettra d'obtenir une surface disponible. Il annonce que la gérance des immeubles communaux sera remplacée. M. Amez-Droz souhaite de belles Fêtes de fin d'année à tous.

10. Propositions individuelles et divers

Mme Delphine Lebouleur explique que l'entreprise de nettoyage intervient dans certains bâtiments communaux alors qu'ils sont utilisés. **M. Norbert Penel** reconnaît qu'un ajustement des horaires d'intervention a été fait et que cela ne devrait plus se produire.

M. Pierre-André Blanchard demande qu'un éclairage public soit mis en place sur la route Gare-Village, entre la ferme Prodolliet et la gare, dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public validé. **M. Didier Amez-Droz** répond qu'un projet en ce sens sera étudié.

Mme Anne-Laure Vanolli explique que l'abribus situé à la gare n'a pas été bien conçu, étant ouvert sur deux côtés. **M. Norbert Penel** répond que le local situé dans le bâtiment sera à nouveau mis à disposition du public et que cet abribus sera fermé sur les côtés par les MBC prochainement.

Mme Christine Morel demande ce qu'advient de l'édicule situé à la gare. **M. Didier Amez-Droz** explique qu'il s'agit d'un bâtiment protégé dont l'usage dépend des MBC.

M. John Desmeules demande qu'un jardin du souvenir soit installé pour les tombes désaffectées. **M. Didier Amez-Droz** répond que ce sera fait.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande au secrétaire d'effectuer le contre-appel.

La séance est levée à 11h55.

Le président :



Sylvain Freymond

Le secrétaire :



Maher Hachem

